Image not found or type unknown

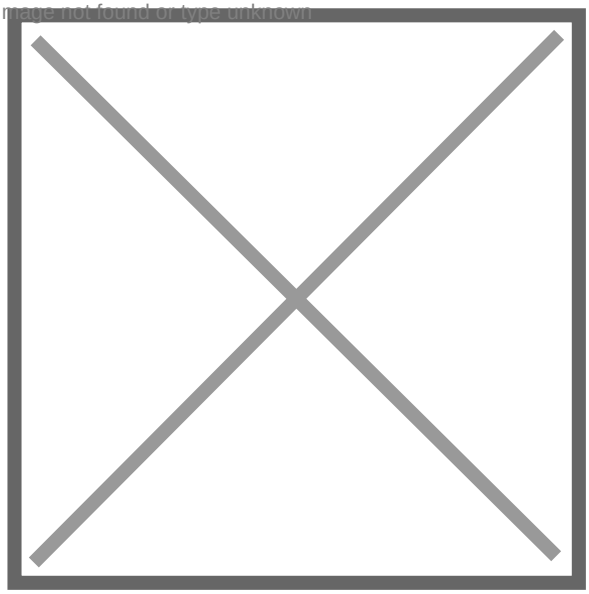

Modification pension alimentaire

Par **yolande50**, le **18/01/2011** à **09:13**

Bonjour,Agée de 58 ans, j'ai divorcé à l'amiable (suite à de nombreuses infidélités de mon mari). Refusant de payer en 1 seule fois une indemnité compensatoire, j'ai accepté une rente mensuelle. Maintenant, il est remarié et a eu 1 enfant.De mon côté , je vis avec quelqu'un , (sans être remariée)Cet homme m'aide un peu pour la vie au quotidien .Mais c'est tout.
Au moment du divorce , nous étions (mon ex mari) et moi , en pleine construction de maison .. Il a donc fallu que je me débrouille avec tout ça..La maison est donc à moi.J'ai repris les crédits à mon compte
Je suis en chômage et gagne 1000 euros par mois et mon crédit est de 500 euros. Mon ex mari, peut il faire baisser cette pension mensuelle qui est de 230 euros par mois???

Par **chris_ldv**, le **18/01/2011** à **14:16**

Bonjour,

Votre mari peut demander la révision d'une pension alimentaire mais il ne peut pas modifier unilatéralement une rente mensuelle qu'il a lui même proposé et que vous avez accepté.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **17:45**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou

consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur http://www.avocatautelephone.com/ ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75 http://www.avocatautelephone.com/ respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse. Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien http://www.avocatautelephone.com/ ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés